

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 30 OCTOBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 30 octobre 2023 à 18 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Me William Legault-Lacasse, Directeur des services juridiques et du greffe, et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ une heure et vingt-trois minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **314-23**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Le conseiller Enrico Valente demande d'inverser l'ordre des deux items à l'ordre du jour et tous les membres sont d'accord.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **315-23**

#### **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION ET LES OPÉRATIONS DU CENTRE MEREDITH**

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour la gestion et les opérations du Centre Meredith avec la Fondation Chelsea Foundation est échu depuis le 31 décembre 2022;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 30 OCTOBRE 2023**

### **315-23 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est toujours propriétaire de l'établissement et désire renouveler l'entente pour assurer le fonctionnement efficace du Centre;

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea Foundation est un organisme à but non lucratif visant la promotion des activités sportives, récréatives et socioculturelles;

ATTENDU QU'UN comité de travail a été mis sur place et s'est rencontré à plusieurs reprises afin de peaufiner les détails de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise la signature du protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et la Fondation Chelsea Foundation pour la gestion et les opérations du Centre Meredith.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **316-23**

#### **MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS, S.E.N.C.R.L. POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES D'ACQUISITION POUR LE LOT 4 983 824**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après CSSPO) souhaite bâtir une nouvelle école sur le territoire de la Municipalité en fonction des besoins criant dans la communauté;

ATTENDU QUE le CSSPO peut requérir que la Municipalité lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le CSSPO a identifié l'immeuble suivant pour la nouvelle école, soit une partie du lot 4 983 824 au cadastre du Québec, portant le matricule 6040-19-8740-0-000-0000, selon leurs critères à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité croit opportun de mandater la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. afin de prendre tous les recours pertinents, d'accorder tous les mandats pertinents et d'obtenir tous les documents nécessaires aux fins de se porter acquéreur du lot ci-avant mentionné pour les fins municipales ci-haut mentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre toutes les procédures légales nécessaires afin d'acquérir une partie du lot 4 983 824 au cadastre du Québec dans les plus brefs délais, suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 30 OCTOBRE 2023**

### **316-23 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain propose d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution et demande le vote :

« ATTENDU QUE le conseil croit opportun de mandater un médiateur choisi de concert avec la Fondation Chelsea Foundation lequel aidera à faciliter les négociations entre les parties; »

**POUR :**

- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Dominic Labrie
- Enrico Valente

**CONTRE :**

La modification proposée est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution amendée :

**POUR :**

- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Dominic Labrie

**CONTRE :**

- Enrico Valente

**La résolution amendée est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **317-23**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire